

## Saisir le médiateur Tourisme et Voyage

### Accéder au Service en ligne

Permet de saisir en ligne le médiateur tourisme et voyage en cas de conflit concernant notamment les secteurs suivants :

Hôtellerie

Transport aérien

Transport maritime

Transport par car

Agences de voyage

Le professionnel doit **adhérer à la Médiation** tourisme et voyage (liste des adhérents disponible sur la page).

Votre demande de médiation doit être **précédée d'une réclamation écrite** (postale ou électronique) au professionnel, à laquelle il a répondu par la négative ou n'a pas répondu dans un délai de 2 mois.

La démarche est **gratuite**.

Vous avez **1 an** à compter de votre réclamation écrite pour faire votre demande de médiation.

**Joignez les justificatifs** nécessaires à l'appui de votre demande (contrat, photos, etc.).



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00